

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président du comité technique,

Vous nous avez réunis aujourd'hui en visioconférence pour tenir un comité technique du SNA NE. Nous souhaitons vous alerter sur la mise à l'ordre du jour du point 7 « Validation des projets de notes de services relatives à la mise en œuvre des réserves opérationnelles des organismes CA du SE. »

La crise sanitaire que nous traversons depuis de nombreux mois a bouleversé les activités du secteur aérien. Depuis le début de la crise, les personnels, conscients des enjeux sanitaires et économiques, ont poursuivi leurs missions et assuré la continuité du service public. Au SNA NE notamment, les contrôleurs aériens ont fait preuve d'une bonne volonté et d'une adaptabilité sans faille afin de participer, à leur niveau, à la lutte contre la pandémie et de ne jamais être un « frein à la reprise » de l'activité aérienne. Pendant ce même temps, la DSNA n'a rien trouvé de mieux, prétextant une recherche de cadre légal, que d'inventer un système comptable complexe, vexatoire et très éloigné de la réalité opérationnelle pour modifier profondément les conditions de travail des contrôleurs. Ce dispositif qui ne vise que les contrôleurs en salle, a pour objectif de pérenniser les réserves opérationnelles initialement mises en place pour diminuer les risques de propagation du virus de la Covid-19.

À l'issue du premier confinement, l'activité aérienne a repris de manière soutenue dans le SNA NE. Si l'activité commerciale était réduite en France, l'activité commerciale et d'entraînement en Allemagne n'a que peu faibli et l'activité de loisirs a explosé partout. Par ailleurs, l'effectif opérationnel de l'organisme de Strasbourg n'est toujours pas en conformité avec l'objectif de gestion pourtant fixé unilatéralement par la Direction des Opérations. Comment comptez-vous mettre en place un système destiné à combattre la surcapacité alors que le centre est aujourd'hui encore en sous-effectif ? Quelles garanties pouvez-vous nous donner quant à l'adéquation de ce dispositif et une fourniture sereine et sécuritaire des services de la circulation aérienne ?

En matière de calendrier, la diligence avec laquelle vous avez organisé ce CT est en contradiction avec la complexité du dispositif et de sa déclinaison dans les organismes du SNA NE. Malgré deux bilatérales, nombreux sont les points sur lesquels vous n'avez pas été en mesure de nous apporter une réponse. À n'en pas douter il en sera de même aujourd'hui. Vous ne pouvez pas décemment espérer procéder à un vote sur le point 7 alors que vous n'avez pas, de votre propre aveu, eu le temps nécessaire pour en étudier tous les détails avec les différentes subdivisions concernées. Par ailleurs nous insistons sur le fait que les multiples notes de service qui ont été écrites pour chaque organisme du SNA NE ne permettent absolument pas de décliner localement la totalité des articles de la décision DSNA intitulée « XXXX/D du XXXX » qui n'est à ce jour toujours pas signée.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas obligé de reproduire le climat délétère des discussions nationales dans notre SNA en favorisant la mise en place à marche forcée de ce dispositif. Le SNCTA s'oppose fermement à la mise en œuvre de ce système inadapté et aux conséquences organisationnelles et opérationnelles désastreuses et vous demande de remettre le vote concernant le point 7 de l'ordre du jour à un prochain CT.